

## La salle polyvalente

19-02-2011

Dernière mise à jour : 14-01-2018

Document sans nom

La salle vue de l'extérieur intérieur de la salle

la cuisine Faites dès maintenant une option de réservation pour votre manifestation >>>> ici <<<<<< capacité d'accueil :  
SALLE ENTIERE : 270 personnes assises ou 600 debouts

pour tous renseignements tél : 02 31 92 84 84

ou remplissez le formulaire contact &gt; ici &lt;

GRILLES DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE SAINT

MARTIN DES ENTREES

APPLICABLES AU 1 JANVIER 2018 SUITE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE  
2016 PARTICULIERS, ENTREPRISES EXTERIEURES (à Saint Martin des Entrées)

du lundi au vendredi WE et jours fériés salle 3/3 (jusqu'à 270 pers) 350 €; 700  
€; salle 2/3 (jusqu'à 100 pers) /

600 €; ASSOCIATIONS EXTERIEURES (à Saint Martin des Entrées) du  
lundi au vendredi WE et jours fériés salle 3/3 (jusqu'à 270 pers) 250 €; 500€;

salle 2/3 (jusqu'à 100 pers) / 400 €; PARTICULIERS, ENTREPRISES et  
ASSOCIATIONS de Saint Martin des Entrées du lundi au vendredi WE et jours fériés

salle 3/3 (jusqu'à 270 pers) 200 €; 400 €; salle 2/3 (jusqu'à 100 pers) / 300  
€;

Pour les associations de Saint Martin des Entrées :

Mise à disposition gratuitement une fois par an,

WE ou SEMAINE durant la période de octobre à mai.

- Possibilité de location de vaisselle sur place

tarif : 3€; le couvert - il sera demandé

- 1 chèque de caution de 1 500 euros, rendu 1 semaine après l'état des lieux de fin de location.

- 1 chèque de 200 euros correspondant à un forfait nettoyage en réserve en cas de non respect des conditions de  
propreté lors de la remise des clefs en sortie de location. \_\_\_\_\_

### Périodes de location

Location à la journée:

de 10 h la veille à 10h le lendemain avec remise des clés et état des lieux

Le week end

Du samedi matin (9 h) au lundi matin (9 h) avec remise des clés et état des lieux

Les jours fériés

de la veille du jours férié (14h) au lendemain du jour férié (9h)

↳ attestation de responsabilité civile devra être fournie lors de la signature du contrat de location.

Celle-ci devra être au nom du loueur et du cautionneur. Une seule personne pour ces différentes formalités.

Un acompte de 30% sera demandé à la réservation

### CHARGES ANNEXES :

Les charges liées à la consommation de gaz et d'électricité seront ajoutées au tarif de location de la salle.